

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2009**

-----

**MEMBRES PRESENTS :** Bernard ANGELS, Maire ; Jean-Noël BELLIER, Charlotte BRUN, Evelyne BILLOUE, Vicente PASTOR, Catherine DELPRAT, Jacques WALQUENART, Maires Adjoints ; Evelyne BONETTI, Gilbert ROUSSEAU, Frédérique THON, Nicolas BARBELANE, Mariana BAK, Laurent ROUSSEY, Dalila CHENNAF, Dominique MENIR, Françoise TRANCHART, Christophe PADOIN, Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, , Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI, Patrick ISABEL, Conseillers Municipaux.

**PROCURATIONS :**

Marcel BOYER	à Charlotte BRUN
Pierre PEREZ	à Jean-Noël BELLIER
Delphine BENEDETTI	à Gueric JACQUET

**ABSENTES EXCUSEES :** Marie-Thérèse LAURENT et Annick THOMAS  
**SECRETAIRES DE SEANCE :** Danièle PORLIER et Jean-Noël BELLIER

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Décision n°24/09 du 12 juin 2009**

Une convention de formation a été passée avec le CPCV dont le siège social est situé à Saint Prix, 7 rue du Château de la Chasse (95) qui organise un stage intitulé « formation générale BAFA » du 20 au 27 juin 2009. Le montant forfaitaire de la prestation s'élève à 515 euros toutes taxes comprises.

**Décision n°25/09 du 12 juin 2009**

Un contrat a été passé avec Monsieur Lionel ERBA, artiste dont le siège social est à Goussainville (95), 129 avenue des Tilleuls - qui s'engage à organiser une création en taille directe sur un arbre sur le thème des TIKI, avec les jeunes qui fréquentent le SAMEJ pendant les vacances de juillet 2009. Le montant forfaitaire de la prestation s'élève à 1000 euros toutes taxes comprises.

**Décision n°26/09 du 12 juin 2009**

Un contrat de vente a été passé avec la Ferme de Tiligolo, dont le siège social est à Le Breuil Sous Argenton (79150), 24 rue de la Mécanique – qui s'engage à présenter un spectacle intitulé « la ferme de Tiligolo » en s'assurant du concours des artistes nécessaires à sa présentation, le mardi 30 juin 2009 au Centre Culturel Simone Signoret, au profit des petits enfants du Multi Accueil. Le montant forfaitaire de la prestation s'élève à 495 euros toutes taxes comprises.

**Décision n°27/09 du 30 juin 2009**

Une convention a été passée avec la Plateforme Valdève, dont le siège social est à Attainville qui s'engage à recevoir les déchets végétaux directement produits par les services techniques des collectivités adhérentes au SIGIDURS, et ce à compter du 17 juin 2009.

**Décision n°28/09 du 7 juillet 2009**

Un contrat de prestation de service a été passé avec la Société Attelage des Trois Châteaux dont le siège social est à Noisy sur Oise (95270) 10 chemin du Fond des Vaux – qui s'engage à organiser une promenade en calèche en forêt d'Ecouen à l'occasion de la journée du patrimoine qu'organise la Ville le 19 septembre 2009. Le montant forfaitaire de la prestation s'élève à 450 euros toutes taxes comprises.

**Décision n°29/09 du 8 juillet 2009**

Un contrat de cession de droit de représentation d'un concert a été passé avec l'association « Les Amis de l'Ensemble Jean-Walter Audoli » dont le siège social est à Saint Maur des Fossés (94100), 8 avenue Raspail – qui dispose du droit de représentation du concert Vivaldi « Les Quatre Saisons » et la Vie Vénitienne au XVIIIème siècle et qui s'engage à en fournir une prestation le dimanche 20 septembre 2009 dans le cadre de la journée du patrimoine qu'organise la Ville. Le montant de la prestation s'élève à 2 958,83 euros toutes taxes comprises.

**Décision n°30/09 du 5 juin 2009**

Dans le cadre des marchés à procédure adaptée, les travaux de restructuration des jets d'eau du Mail ont été confiés à l'entreprise ECB, dont le siège social est à Sannois (95111) 26/28 rue Jean Coquelin, pour un montant de 50 883,82 euros toutes taxes comprises.

**Décision n°31/09 du 18 juin 2009**

Dans le cadre des marchés à procédure adaptée, les travaux de ravalement de l'hôtel de Ville ont été confiés à l'entreprise Payeux dont le siège social est à Saint Catherine (62223) 78 route de Béthune, pour un montant de 168 661,19 euros toutes taxes comprises.

**Décision n°32/09 du 18 juin 2009**

Dans le cadre des marchés à procédure adaptée, les travaux de réfection complète du mur de soutènement de la Ruelle Champêtre ont été confiés à l'entreprise P.O.A. dont le siège social est à Jouy en Josas (78354) 27, rue de la Libération, pour un montant de 81 153,54 euros toutes taxes comprises.

**Décision n°33/09 du 27 juillet 2009**

Une convention a été passée avec l'association L.A.D.V. représentée par Monsieur Romuald Lagrange, intervenant de l'association, qui propose la mise en place d'une journée d'initiation aux arts du Cirque le mardi 28 juillet 2009 au profit des enfants âgés de 8 à 11 ans fréquentant le Centre de Loisirs Jules Verne, pour un montant de 80 euros toutes taxes comprises.

**Décision n°34/09 du 27 juillet 2009**

Une convention a été passée avec ARS LIBRIS représentée par Madame TRECCANI Catherine, intervenant en qualité d'artisan relieur, qui propose la mise en place d'ateliers d'initiation à la fabrication du livre au profit des jeunes âgés de 8 à 11 ans fréquentant le Centre de Loisirs Jules Verne, à raison de deux heures le mercredi 20 et jeudi 24 juillet 2009, pour un montant total de 100 euros toutes taxes comprises.

Décision n°35/09 du 27 juillet 2009

Dans le cadre des marchés à procédure adaptée, les travaux d'enfouissement du réseau EDF et branchements privatifs et rénovation de l'éclairage public rue Auguste Schenck ont été confiés à la société Sobéca SAS dont le siège social est à La Chassagne (69480) 416, rue du Château, pour un montant de 110 170,02 euros toutes taxes comprises.

Décision n°36/09 du 4 août 2009

Une convention d'étude a été passée avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie dont le siège social est à Versailles 34, rue de Rouen - qui s'engage à réaliser un diagnostic territorial pour la redynamisation du tissu commercial de la Commune d'Ecouen, et ce pour un montant de 7 176,00 euros toutes taxes comprises.

Décision n°37/09 du 4 août 2009

Un avenant au contrat de location a été passé avec Monsieur Gérard DOYEN pour le renouvellement du bail du logement qu'il occupe au 59, rue Paul Lorillon, et ce jusqu'au 31 mars 2012. Le montant de l'indemnité d'occupation s'élève à 645,34 euros, les charges locatives venant en sus.

Décision n°38/09 du 4 août 2009

Un avenant à la convention d'occupation à titre précaire et révocable a été passé avec Monsieur Jean-Philippe GODARD pour le renouvellement du bail du logement qu'il occupe au 18 rue Auguste Schenck. Le montant du bail s'élève à 258,60 euros par mois, les charges locatives venant en sus.

Décision n° 39/09 du 4 août 2009

Un avenant au contrat de location à titre précaire et révocable a été passé avec Madame Céline BRANCHU pour le renouvellement du bail du logement qu'elle occupe au 18 rue Auguste Schenck. Le montant du bail s'élève à 253,30 euros par mois, les charges locatives venant en sus.

Décision n°40/09 du 4 août 2009

Un avenant au contrat de location à titre précaire et révocable a été passé avec Monsieur François ROMERO pour le renouvellement du bail du logement qu'il occupe au 18 rue Auguste Schenck. Le montant du bail s'élève à 331,22 euros par mois, les charges locatives venant en sus.

Décision n° 41/09 du 4 août 2009

Un avenant au contrat d'assurance a été passé avec la SMACL dont le siège social est à Niort (79031) 141, avenue Salvador Allendé, au profit des aides ménagères qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre des besoins de service. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 523,93 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal,  
Par 21 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions,

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009**

Approuve le procès verbal du 29 Juin 2009, sous réserve des modifications apportées.

1 voix contre : Patrick ISABEL.

5 abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, Delphine BENEDETTI et Marie-Marthe JESSLEN.

Le Conseil Municipal,  
*A bulletin secret,*

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE COMMUNAUTE AINSI QUE DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS DE TRAVAIL**

1) Conseil de communauté de la Communauté de Communes Roissy Porte de France :

Par 19 voix pour :

Titulaires :	Bernard ANGELS Charlotte BRUN Marcel BOYER
Suppléants :	Evelyne BILLOUE Vicente PASTOR

Par 4 voix pour :

Titulaires :	Guerric JACQUET Danièle PORLIER Christophe MULLER
Suppléants :	Marie-Marthe JESSLEN Daniel CARIANI

Et 4 élus ne prenant pas part au vote,

Désigne Bernard ANGELS, Charlotte BRUN, Marcel BOYER membres titulaires ; Evelyne BILLOUE et Vicente PASTOR, membres suppléants représentant la Ville au sein du conseil de communauté de la Communauté de Communes Roissy Porte de France.

2) Désigne par 18 voix pour et 9 élus ne prenant pas part au vote, les membres suivants devant siéger aux différentes commissions de travail de la Communauté de Communes Roissy Porte de France :

Commission	Titulaire	Suppléant
Information-Communication	Mariana BAK	Dalila CHENNAF
Aménagement-Travaux-Action Foncière	Marcel BOYER	Gilbert ROUSSEAU
Action Sociale	Vicente PASTOR	Françoise TRANCHART
Habitat	Marcel BOYER	Gilbert ROUSSEAU
Finances-Personnel	Bernard ANGELS	Jean-Noël BELLIER
Développement Economique	Jean-Noël BELLIER	Nicolas BARBELANE
Emploi et Formation Professionnelle	Jacques WALQUENART	Annick THOMAS
Environnement	Charlotte BRUN	Marcel BOYER
Culture	Evelyne BILLOUE	Evelyne BONETTI
Sports	Catherine DELPRAT	Frédérique THON
Prévention-Sécurité	Vicente PASTOR	Pierre PEREZ
Transport	Charlotte BRUN	Jacques WALQUENART
Informatique et Télécommunications	Nicolas BARBELANE	Christophe PADOIN

**Le Conseil Municipal,**  
*Par 19 voix pour et 8 voix contre,*

**TARIFS SAMEJ POUR LA SAISON 2009/2010 (ADHESION ET ACCUEILS)**

Fixe les tarifs du service Jeunesse pour la saison 2009/2010 de la manière suivante :

Adhésion annuelle

QUOTIENT	TRANCHE FISCALE	2009/2010
A	0 à 3 811 €	5,30 €
B	3 812€ à 6 098 €	6,30 €
C	6 099 à 7 470 €	7,30 €
D	7 471 à 8 385 €	11,50 €
E	8 366 à 12 195 €	13,70 €
F	> 12 195 €	15,80 €
EXTERIEUR		19,00 €

Semaine d'activités

QUOTIENT	TRANCHE FISCALE	2009/2010
A	0 à 3 811 €	16,90 €
B	3 812€ à 6 098 €	21,00 €
C	6 099 à 7 470 €	25,10 €
D	7 471 à 8 385 €	33,80 €
E	8 366 à 12 195 €	37,90 €
F	> 12 195 €	42,00 €
EXTERIEUR		57,70 €

Journée d'activités

QUOTIENT	TRANCHE FISCALE	2009/2010
A	0 à 3 811 €	4,20 €
B	3 812€ à 6 098 €	5,20 €
C	6 099 à 7 470 €	6,30 €
D	7 471 à 8 385 €	8,40 €
E	8 366 à 12 195 €	9,50 €
F	> 12 195 €	10,50 €
EXTERIEUR		11,40 €

8 voix contre : Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, Delphine BENEDETTI, Marie-Marthe JESSEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL

Le Conseil Municipal,  
*Par 19 voix pour 4 voix contre et 4 abstentions,*

**TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES POUR LA SAISON 2009/2010**

Décide de fixer les tarifs de la manière suivante :

SALLES	2009/2010
MAISON DES ASSOCIATIONS - DUREE 2 - 3 HEURES	195 €
MAISON DES ASSOCIATIONS - JOURNEE	235 €
SALLE POLYVALENTE SIMONE SIGNORET	820 €
SALLE SIMONE SIGNORET + CUISINE OU SALLE + BAR	910 €
SALLE SIMONE SIGNORET + CUISINE + BAR	1 020 €
SALLE DE RECEPTION DES ECURIES	570 €
CAUTION	350 €

4 voix contre : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL

4 abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI

Le Conseil Municipal,  
*Par 23 voix pour et 4 abstentions,*

**TARIFS DU FESTIVAL THEATRAL POUR LA SAISON 2009/2010**

Décide de fixer les tarifs du Festival théâtral pour l'année 2009 de la manière suivante :

Festival théâtral	Tarifs en €
Plein	13,00 €
Réduit	8,00 €
Abonnés	5,00 €

4 abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI

Le Conseil Municipal,  
*Par 19 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,*

**TARIFS DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES POUR LA SAISON 2009/2010**

Décide de fixer les tarifs des divers spectacles ou manifestations pour la saison 2009/2010 (de septembre 2009 à septembre 2010) de la manière suivante :

CAT.	TARIFS 2009/2010
A	1,00 €
B	3,70 €
C	4,70 €
D	6,80 €
E	9,50 €
F	11,50 €
G	13,70 €
H	17,80 €
I	26,30 €
S	2,00 €

4 voix contre : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL

4 abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI

Le Conseil Municipal,  
*A l'unanimité,*

**INSTITUTION DE LA TAXE SUR LES DECHETS ET STOCKES POUR L'ANNEE 2010**

Décide d'instituer pour 2010 une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés, au montant plafonné d'un euro et cinquante centimes (1,50 €) par tonne.

Détermine les modalités de répartition de son produit ainsi qu'il suit :

Pour les Communes où se situe l'installation :

Ecouen (7 440 habitants) :	49,50 %
Mesnil Aubry (973 habitants)	20,50 %
Plessis Gassot (77 habitants)	15,00 %

Pour les Communes limitrophes, situées à moins de 500 mètres de l'installation :

Villiers Le Bel (27 411 habitants)	9,00 %
Fontenay en Parisis (1 924 habitants)	3,00 %
Bouqueval (305 habitants)	3,00 %

Le Conseil Municipal,  
*Par 23 voix pour et 4 abstentions,*

**AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE CARTES DE TRANSPORT (CARTES OPTILE ET IMAGINE'R)**

Décide de procéder à l'avance de remboursement des titres de transport scolaire de la Commune aux conditions fixées par la Communauté de communes de Roissy Porte de France et dit que le remboursement sera demandé auprès de la CCRPF sous forme de titres de recettes.

4 abstentions : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL

Le Conseil Municipal,  
*Par 19 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,*

**CONVENTION D'OBJECTIFS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Décide d'accorder à l'Office du Tourisme une subvention de fonctionnement de 32 000€ et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs concernant la mise en œuvre du programme d'actions de l'Office de tourisme.

4 voix contre : Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI

4 abstentions : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL

Le Conseil Municipal,  
*Par 23 voix pour et 4 abstentions,*

**CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE AH 151 A VAL D'OISE HABITAT**

Décide de céder à Val d'Oise Habitat, rue des Châteaux Saint Sylvère – 95001 CERGY PONTOISE CEDEX, la propriété communale cadastrée section AH 151 pour un euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

4 abstentions : Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI

Le Conseil Municipal,  
*A l'unanimité,*

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER L'ACTE ADMINISTRATIF DE CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE AU PROFIT DU S.I.A.H. SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES AB153 ET AB 395 SIS RUE DE LA LIBERATION**

Décide de consentir la servitude de passage sur les parcelles AB n°153 et AB n°395 sises rue de la Libération et d'autoriser l'acte administratif de constitution de servitude de passage.

**S.I.A.H. : ENGAGEMENT DANS LE FUTUR CONTRAT DE BASSIN**

Décide de son engagement dans le futur contrat de bassin et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal,  
*A l'unanimité,*

**ARRET DES CARTES DE BRUITS STRATEGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ECOUEN**

Arrête les cartes de bruits du trafic routier, ferroviaire, des installations classées soumises à autorisation et certaines activités non classées ou bien non soumises à autorisation, et refuse d'arrêter les cartes de bruits du trafic aéroportuaire.

**DEVELOPPEMENT DURABLE : ADHESION DE LA VILLE A LA CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS**

Décide d'adhérer à la Charte Régionale de la biodiversité et des milieux naturels et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents.

**DENOMINATION D'UNE PLACE DU SOUVENIR FRANÇAIS**

Décide de nommer la place située à l'entrée du cimetière communal face à la rue Jacques Yvon « Place du Souvenir Français ».

Le Conseil Municipal,  
*Par 23 voix pour et 4 abstentions,*

**DELEGATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LES AVENANTS DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE INFERIEURS A 206 000 EUROS HORS TAXES**

Donne délégation à Monsieur le Maire pour passer et signer les avenants supérieurs à 5%, dans le cadre des marchés à procédure adaptée (MAPA) pour lesquels il a déjà délégué du Conseil Municipal.

4 abstentions : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL

Le Conseil Municipal,  
*A l'unanimité,*

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2008**

Prend acte du rapport annuel 2008 présenté par le SEDIF sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2008**

Prend acte du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2008**

Prend acte du rapport annuel 2008 d'activités sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

**MOTIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,  
*Par 23 voix pour et 4 voix contre,*

Se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009, appelle à participer à la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de la Poste et demande la tenue d'un référendum national sur le service public postal.

4 voix contre : Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI.

Le Conseil Municipal,  
*A l'unanimité,*

Réitère son opposition à l'implantation d'une activité en lisière de la forêt et à proximité du cimetière, et donc, à toute modification du zonage dans ce secteur.

Vu par Nous, Bernard ANGELS, Maire de la commune d'ECOUEN, pour être affiché le 23 septembre 2009 (Article 2121-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).